

## LE MOT DES GARANTS

Nous avons été nommés garants par la Commission nationale du débat public (CNDP) afin de suivre la concertation préalable du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies renouvelables (dit « S3REnR »), mené par RTE. Voici notre mission en quelques points :

- S'assurer de la qualité et de la clarté des documents ainsi que de la sincérité des informations diffusées par le maître d'ouvrage,
- S'assurer de la liberté pour le public d'exprimer son point de vue et de questionner le maître d'ouvrage, dans le respect des uns et des autres,
- Vérifier la possibilité concrète et réelle pour les populations concernées de participer aux rencontres publiques qui seront organisées,
- Emettre un avis sur la pertinence des outils de communication et la mise à disposition de moyens adaptés,
- Suivre la transparence des débats et adéquation des réponses du maître d'ouvrage par rapport aux arguments avancés par les parties.

Il s'agit d'une concertation importante puisqu'elle porte sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes et concerne un schéma d'aménagement du réseau électrique de transport d'électricité spécifiques aux énergies renouvelables sur les 10 prochaines années. Cette ampleur et la nécessité de prendre le temps pour être correctement informé a conduit à proposer une concertation qui se déroule sur 13 semaines. Cette période permet de prendre connaissance des informations fournies par le maître d'ouvrage, et de dialoguer avec RTE selon des modes de réunions physiques et numériques. Durant ces échanges, la même valeur est accordée à la parole de chacune et chacun. La concertation doit être la plus large possible et toutes les populations et personnes concernées et intéressées par ce schéma sont invitées à prendre part aux débats. Les modalités de cette concertation prennent en compte les mesures sanitaires pour limiter la propagation du virus Covid. Elles limitent les réunions physiques pour la sécurité de tous.

A l'issue de la phase de concertation, nous rédigerons un bilan de la concertation préalable dans lequel nous ferons part de nos observations sur la manière dont s'est déroulé le débat et nous présenterons la synthèse des observations et des propositions qui auront été exposées lors de cette période, y compris les propositions d'évolutions contribuant à l'amélioration du schéma.

Nous souhaitons que cette période de concertation soit l'opportunité pour toutes et tous de débattre du schéma.

Les garants indépendants nommés par la CNDP sont à votre disposition pour recueillir toute observation, remarque et contributions que vous voudrez bien lui faire parvenir sur ces sujets.

Pour contacter les garants :

Adresse mail : [david.chevallier@garant-cndp.fr](mailto:david.chevallier@garant-cndp.fr)

[Jean-luc.campagne@garant-cndp.fr](mailto:Jean-luc.campagne@garant-cndp.fr)

Adresse postale : Commission Nationale du Débat Public - A l'attention de M. David Chevallier et Jean-Luc Campagne- 244,Boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.